



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

26 septembre 2023

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mardi 26 septembre 2023 à 16h30, à laquelle sont présents : Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Mme Lina Moisan, M. Guy Côté, M. François Bouchard.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

272-09-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Service de l'ingénierie

3.1 Modification du contrat VPR-2022-03 - Travaux de réfection des installations du puits Paquet adjugé à Les Excavations Lafontaine Inc. (263 671,02 \$)

4. Questions du public se rapportant à la présente séance

5. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

3. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

273-09-2023

3.1 Modification du contrat VPR-2022-03 - Travaux de réfection des installations du puits Paquet adjugé à Les Excavations Lafontaine Inc. (263 728,35 \$)

CONSIDÉRANT QU' en date du 20 novembre 2022, par sa résolution numéro 338-11-2022, la Ville de Pont-Rouge a adjugé le contrat VPR-2022-03 - Travaux de réfection des installations du puits Paquet à Les Excavations Lafontaine inc. au prix de 4 118 775,55 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs externes au dossier, Stantec Experts-conseils ltée, recommandent l'ajout d'une troisième crépine de dix mètres au regard du puits Paquet et que ces travaux constituent un accessoire au contrat principal;

CONSIDÉRANT le document produit par Les Excavations Lafontaine Inc. daté du 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE malgré toute qualification pouvant être faite par l'entrepreneur général ou les ingénieurs externes, la Ville réserve tous ses droits et recours afin de recouvrer à qui de droit, le cas échéant, tous les dommages pouvant être encourus en lien avec cette modification accessoire au contrat;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, sous toutes réserves et sans admission, autorise une modification accessoire au contrat VPR-2022-03 - Travaux de réfection des installations du puits Paquet à Les Excavations Lafontaine Inc., le tout d'une valeur de 263 671,02 \$ taxes incluses, et ce, afin de permettre l'ajout d'une troisième crépine de dix mètres au regard du puits Paquet;

QUE la présente dépense au montant de 263 671,02 \$ taxes incluses soit autorisée et financée à même les règlements numéros 562-2021 et 562.1-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de reconstruction du puits Paquet;

QUE la Ville de Pont-Rouge réserve tous ses droits et recours afin de recouvrer à qui de droit, le cas échéant, tous les dommages pouvant être encourus en lien avec cette modification accessoire au contrat.

ADOPTÉE.

4. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 16h35.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

274-09-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Maire

Greffière